

Suivi de la situation sanitaire

Visioconférence

du jeudi 14 janvier 2021

Pour la CFDT Fonctions publiques : Mylène Jacquot, Carole Chapelle et Jean-Luc Saphore.

En ouverture de réunion, la ministre rappelle que la situation sanitaire nécessite de ne pas baisser la garde.

La campagne de vaccination est lancée et les personnels soignants sont parmi les publics prioritaires. Le décret suspendant le jour de carence est publié, la circulaire également pour la FPE et la FPT, sous peu pour la FPH.

La Ministre a également rappelé les réponses apportées suite aux dernières réunions de décembre.

Les visioconférences sur le suivi de la situation sanitaire passent sur un rythme bimensuel.

Télétravail : la proportion d'agents ayant travaillé au moins un jour par semaine est en légère baisse. Le flux des échanges sur le réseau interministériel de l'Etat est en baisse de 4%. Pour les semaines à venir, il va être important de revenir au même niveau de télétravail qu'en décembre. La vigilance sur les risques psychosociaux est maintenue.

La situation appelle à débiter maintenant rapidement la négociation sur le télétravail afin de débiter sur un cadre harmonisé.

Les neuf organisations syndicales représentatives se sont ensuite exprimées.

Intervention de la CFDT :

Madame la Ministre,

Tout d'abord, la récente suspension du jour de carence et la diffusion de la circulaire encourageant à l'auto-isolément des agents sont des éléments qui étaient attendus, même si nous portons d'autres revendications sur le jour de carence. A l'heure où l'état d'urgence sanitaire va être prolongé sans attendre, l'annonce du maintien de cette suspension est attendue, sans latence ni atermolement.

Les mises à jour des FAQ, particulièrement sur les périodes de préparation au reclassement et sur les congés bonifiés, sont bienvenues également.

Ce début d'année est l'occasion de remontées de la part de nos équipes en lien avec les dispositions en vigueur à ce jour :

- ✓ **Le télétravail** : de toute évidence, le recours au télétravail est en baisse. Il faut rapidement avoir des rappels ou des expressions sur les moyens de concilier le besoin des agents de sortir de chez eux et les exigences sanitaires. Il faut donc organiser les horaires et les jours de présence afin de continuer d'éviter les brassages et les risques de propagation de l'épidémie. Sur la question des matériels informatiques, il y a encore quelques retards, par exemple au Ministère de la Culture, mais les efforts se font sentir.

✓ **Les jours de congés** : vous le savez aussi bien que nous, les personnels de la Fonction publique hospitalière, des Ehpad, des établissements sociaux et médico-sociaux sont au bord de la rupture. Le « quoi qu'il en coûte » passe aussi par des réponses aux attentes des agents sur leurs temps de congés et de repos. Nous vous rappelons donc notre demande d'ouvrir clairement la possibilité d'adapter les reports de congés non-pris.

✓ **Sur l'emploi** : il faut maintenant se le dire, la Fonction publique n'est pas épargnée. Nous sommes toujours dans l'attente d'informations consolidées en provenance de vos services, mais les non-renouvellements de contrats, voire des licenciements de personnels de droit privé dans l'enseignement privé sous contrat nous sont signalés.

✓ **Sur l'accès à l'emploi des jeunes** : vous avez été saisie récemment d'une demande portée par un collectif de candidats aux concours de recrutement de la Fonction publique : celle que la participation aux concours administratifs de l'année 2020 ne soit pas décomptée dans les possibilités de les présenter à nouveau. Après en avoir échangé avec ce collectif, la CFDT Fonctions publiques soutient cette demande, et c'est le sens d'un courrier que nous vous avons adressé ce jour.

Mais les remontées de nos équipes portent également sur le risque qu'il ne faut pas écarter d'un couvre-feu élargi, voire d'un nouveau confinement. La question des plans de continuité d'activités suscite toujours questions et inquiétudes. Nous sommes pleinement conscients des mesures de sécurité et donc de discrétion qui doivent entourer ces PCA. Mais la sécurité ne peut servir d'alibi au refus du dialogue social sur la continuité des services. La CFDT revendique que l'ensemble des sujets afférant à la continuité des services et à ses conséquences sur les agents puissent être abordés de manière aussi transparente que possible. Encore une fois, c'est l'intérêt tant des agents que des services et donc des usagers.

Réponses de la Ministre :

Sur le télétravail, la Ministre interviendra pour rappeler que l'heure n'est pas à la sortie du télétravail.

Sur les jours de congés, la Ministre a ouvert la porte pour qu'une solution soit trouvée afin de répondre à cette demande et aux inquiétudes aux agents.

Sur les concours et recrutements : les mesures sont d'ores et déjà prises pour permettre l'organisation des prochains recrutements. Sur la demande de la CFDT, une réponse sera apportée sur la neutralisation de l'année 2020 dans le nombre de candidatures autorisées à certains concours de la FP.

En cas d'extension du couvre-feu : l'ensemble des responsables de services seront alertés et les adaptations d'horaires seront prévues.

Sur les vaccins : il faut tenir compte des contraintes de productions et logistiques. Et la stratégie se déploiera en fonction de l'âge (outre les personnes vulnérables et les publics prioritaires déjà définis), puisque le facteur de l'âge est identifié clairement, alors que celui des métiers ne l'est pas.

Pour conclure, la Ministre a pris l'engagement de veiller à la plus grande clarté et transparences des informations, particulièrement sur l'organisation des services et le maintien des mesures de prudence sanitaire.

Durée de la visioconférence : 16h20-17h40